

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Intercommunale à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE -GRAND

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan Le LANN (Pouvoir à Laurent CHELLE)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-130

EXTENSION DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Le portage de repas permet de garantir un maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap. Au-delà d'apporter un plateau repas pour le midi et pour le soir, ce service assure une veille sociale.

A ce jour, seules trois communes bénéficient du portage repas à domicile sur le territoire de la Haute-Tarentaise : Bourg Saint Maurice, Séez et Val d'Isère.

Les repas de Val d'Isère sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Val d'Isère et la cuisine centrale de la commune.

Pour le portage repas sur les communes de Bourg Saint Maurice et Séez, l'organisation et la gestion est différente. En effet, chacune de ces deux communes se chargent du lancement de leur marché Portage Repas et de la refacturation auprès des bénéficiaires de leur commune.

Le service Etoile pilote, quant à lui, le fonctionnement de ce service : gestion des inscriptions, prise en compte des hospitalisations (entrées et sorties), mise en place d'un tableau des repas distribués mensuellement, édition des menus, réalisation d'enquêtes de satisfaction, gestion des imprévus et autres. Pour cela, le service Etoile est en lien direct avec les différents acteurs de cette mission : le prestataire en charge de la fabrication des repas, les communes, les bénéficiaires et leur famille.

Dans un souci d'intérêt communautaire, les Elus de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaitent, et ce depuis quelques années, proposer ce service de portage repas à l'ensemble du territoire de la Haute-Tarentaise. Aussi, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise reprendra la gestion du portage de repas dans son intégralité à compter de 2022.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise s'engage donc à prendre les mesures nécessaires pour veiller à la bonne réalisation de cette mission : recrutement d'un agent et location d'un véhicule frigorifique adapté.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de Communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale « Petite Enfance - Relais Assistantes Maternelles - Solidarités aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap-Maison France Services » du 23 juin 2021 et du 16 Septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion 73 du 30 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 07 Décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de portage de repas intercommunal par extension du service existant ;
- **APPROUVE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

